

Championnats de France de Voile Jeunes à partir de 2015

- I- Admissibilité aux Championnats de France Minimes et Espoirs**
- II- Titres décernés**
 - II.1. Championnat de France de Voile Minimes
 - II.2. Championnat de France de Voile Espoirs
- III- Dispositif de sélection des coureurs**
 - III.1. Attribution des places
 - III.2. Saison sportive
 - III.3. Règlement sportif de ligue pour les sélections

I- ADMISSIBILITE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

- I.1.** Tout coureur devra être licencié à la Fédération Française de Voile
- I.2.** Pour chaque titre, l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du Championnat)
- I.3.** Quelque soit le titre, la participation doit être en respect des avis de course des Championnats de France de Voile précisant l'application des règlements fédéraux et des règles de course à la voile, elles mêmes précisant l'application des règles des classes concernées.
- I.4.** Avec l'accord de la Commission Médicale, tout coureur Minime âgé de 14 ans dans l'année de son Championnat Minimes, ne pourra pas participer à plus d'un Championnat de France Espoirs dans la même année.
- I.5.** Tout coureur licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Minimes et Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue ou invité par la FFVoile sur proposition de sa ligue.
- I.6.** La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales. Les séries seront choisies en fonction du niveau d'opposition des coureurs et des intérêts communs des fédérations.

II- TITRES DECERNES

Légende :

¹ Séries de formation

² Séries de transition

³ Séries d'accès

⁴ Séries d'ouverture vers la pratique adulte

* Open : Fille et Garçon

** Open : Fille, Garçon et Mixte

II.1. Championnat de France de Voile Minimes : Solitaire, Equipage, Glisse, Flotte Collective (9 titres hors National 2)

Championnat de France Minimes 1er / 2ème / 3ème	Age dans l'année du Championnat	GRADE
Optimist Garçon ¹	12, 13, 14	3
Optimist Fille ¹	12, 13, 14	3
L'Equipe Open ^{1**}	12, 13, 14	3
Tyka Open ^{1**}	12, 13, 14	3
Bic 293 6.8 OD Garçon ¹	12, 13, 14	3
Bic 293 6.8 OD Fille ¹	12, 13, 14	3
Dériveur Solitaire Open ^{1*}	12, 13, 14	3
Dériveur Solitaire Glisse Open^{1*}	12, 13, 14	3
Dériveur Double Open ^{1**}	12, 13, 14	3

Possibilité de deux titres sur une série : N1 et N2. Dans ce cas, le titre N2 sera en Grade 4.

Note 1 : Le Championnat de France Minimes et le Championnat de France Minimes sur Flotte Collective sont regroupés sur un même lieu et aux mêmes dates et ne feront plus qu'un championnat, le Championnat de France Minimes.

II.2. Championnat de France de Voile Espoirs

II.2.1. Championnat de France Espoirs Glisse (8 titres hors National 2)

Championnat de France Espoirs 1er / 2ème / 3ème	Age dans l'année du Championnat	GRADE
Bic 293 7.8 OD Garçon ²	14 à 16	3
Bic 293 7.8 OD Fille ²	14 à 20	3
Raceboard 7.8 Open ^{4*}	15 à 20	3
Raceboard 8.5 Garçon ³	15 à 20	3
Raceboard 8.5 Fille ³ Si 10 Raceboard 8.5 Fille, attribution du titre Fille – si moins de 10, Filles et Garçons courront ensemble sur un titre Open	15 à 20	3
15.5 Open ^{2**}	14 à 16	3
SL16 Open ^{3**}	15 à 20	3
29er Open^{3**} en 2015 exceptionnellement sur le Chpt de France Espoirs Solitaire Equipage	14 à 20	3
Open 5.70 Open ^{**}	15 à 25	3

Note 2 : Suppression des titres Champion et Championne de France de Voile Windsurf RS:X 8.5 Fille et Garçon, les coureurs concernés par cette série pourront concourir sur les titres Champion et Championne de France de Voile Windsurf Raceboard 8.5 Fille et Garçon.

Note 3 : Pour les titres Raceboard 7.8 et 8.5, la jauge concernée est la jauge internationale Jeunes.

II.2.2. Championnat de France de Voile Espoirs Solitaire Equipage Flotte Collective (8 titres hors National 2)

Championnat de France Espoirs 1er / 2ème / 3ème	Age dans l'année du Championnat	GRADE
29er Open ^{3**} exceptionnellement en 2015	14 à 20	3
420 M/M ³	14 à 20	3
420 Fille ³	14 à 20	3
Laser 4.7 Open ^{2*}	14 à 16	3
Laser Radial Garçon ³	15 à 20	3
Laser Radial Fille ³	15 à 20	3
Laser Standard Garçon ³	15 à 20	3
Flotte Collective Habitable Open ^{**}	15 à 25	3

Note 5 : Suppression du titre Champion(ne) de France de Voile Europe Open

II.2.3. Championnat de France de Voile Espoirs Extrême Glisse (3 titres hors National 2)

Championnat de France Espoirs 1er / 2ème / 3ème	Age dans l'année du Championnat	GRADE
Fire Race 120 Garçon ²	14 à 16	3
Fire Race 120 Fille ²	14 à 20	3
Formule 31 Open ^{3*}	15 à 20	3

II.2.4. Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing (1 titre hors National 2)

Championnat de France Espoirs 1er / 2ème / 3ème	Age dans l'année du Championnat	GRADE
Match Racing Open ^{**} (Flotte Collective)	15 à 25	3

Soit 20 titres de Champions de France Espoirs hors N2

Rappel de la légende

¹ Séries de formation

* Open : Fille et Garçon

² Séries de transition

** Open : Fille, Garçon et Mixte

³ Séries d'accès

⁴ Séries d'ouverture vers la pratique adulte

Note 6 : Ces différents titres Minimes et Espoirs en Voile Légère et Habitable seront décernés sous réserve d'un minimum de 15 équipages inscrits définitivement dans chaque catégorie Garçon, M/Mixte ou Open. Pour les catégories féminines ce nombre est ramené à 10. Pour le titre Match Racing Open le nombre est ramené à 8.

Disparition des surclassements

Toutes les tranches d'âges des Championnats de France Espoirs sont en chevauchement soit avec les séries Minimales (séries de formation¹) soit avec les séries de transition² quand elles existent. De ce fait et sur décision de la Commission Médicale de la FFVoile, le dispositif de surclassement disparaît. Il est de la responsabilité de chacun (pour les mineurs, les représentants légaux) de prendre connaissance des recommandations de la Commission médicale, notamment des conseils de prévention : <http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/medical.asp>

III- DISPOSITIF DE SELECTION DES COUREURS

III.1. Attribution des places en Voile Légère

Une partie des places sera attribuée sur quota de Ligue.
Le complément sera attribué sur invitation par la FFVoile à partir d'une liste nominative de coureurs proposée par les ligues.

III.1.1. Quotas de ligue : Nombre de coureurs par ligue qualifiés par quota

Pour chaque Ligue, le quota par série pour l'année **N** (N = année du Championnat) est calculé sur le nombre de places acquises **sur la participation** à la série concernée du Championnat de France de l'année N – 1 (N-1 = année précédent le Championnat).
Le quota correspond à **75%** de cette participation, arrondi à l'entier supérieur.

Exception pour la série Laser 4.7 : seule série Open où le calcul des quotas se fait en distinguant la participation fille et garçon, le quota fille et le quota garçon sera donc calculé sur la participation fille et sur la participation garçon de l'année N-1.

Pour toutes les séries dont la participation sur l'année N-1 a été **supérieure à 100 bateaux ou planches**, le quota maximum attribué à une ligue ne pourra pas être **supérieur à 12% du total des bateaux ou planches** ayant participé sur l'année N-1.

Afin de permettre à chaque Ligue de mettre en place un système de sélection et de participer à tous les titres ouverts par la FFVoile, chaque Ligue se verra attribuer systématiquement et pour chaque titre, **un quota minimum d'une participation**.

Exception pour la série Laser 4.7 Open : 1 quota fille plus 1 quota garçon minimum sera attribué.

Pour tout nouveau support introduit au Championnat de France, le quota minimum d'une participation sera attribué à chaque ligue. Les autres places seront attribuées sur invitation. Pour les années suivantes, le principe de quota de Ligue et d'invitations sera appliqué.

Des modalités spécifiques de répartition des places pour la Flotte Collective sur le Championnat de France Minimales ont été entérinées par le Conseil d'Administration à partir de 2015. Voir chapitre III.1.3.

III.1.2. Invitations par la FFVoile :

Le complément des places (environ 25%) sera attribué sur invitation par la FFVoile sur proposition des Ligues.

Modalités d'attribution de ces invitations :

- Les Ligues proposent une liste de coureurs pour lesquelles elles souhaitent une invitation. Ces invitations devront parvenir par la ligue d'origine du coureur concerné.
- **Fonctionnement de la Commission d'invitation :**

La Commission d'Invitation est composée d'élus de Ligue, dont un préside la Commission.

Elle étudie les demandes d'invitation des ligues aux Championnats de France Minimes et Espoirs pour la Voile Légère en collaboration avec les Cadres du Département Voile Légère et ceux éventuellement désignés par le Directeur Technique National.

Il est à noter que chaque demande doit être motivée et justifiée par l'entraîneur ou la personne habilitée, leur avis personnalisé et circonstancié devant être notifié pour chaque coureur.

La fonction de la Commission d'Invitation permet :

- d'attribuer des places supplémentaires aux ligues, en progrès dans la dynamique sportive du support concerné, l'année du Championnat,
- d'inviter un coureur avec un résultat ou une saison remarquable dans la série et qui n'aurait pas pu participer aux sélections
- d'adapter le nombre de « bateau/départ » en fonction de la dynamique nationale de la série.

Le travail de la Commission d'Invitation : Elle s'appuie sur la dynamique sportive de la ligue concernée en se référant aux Classements Nationaux des Classes et des Pratiques ainsi qu'au Classement Régional Individuel Fédéral. Elle traite les demandes ligue par ligue, tout en gardant une cohérence nationale sur ses choix.

Elle s'appuie également sur le Dispositif Suivi Individualisé du Sportif (SIS) qui renseigne parfaitement sur la fréquence et le volume de navigation ainsi que sur l'historique régata de coureur.

D'autre part les fiches de détection qui pourraient, sans caractère obligatoire, être mises à disposition de la Commission au travers du SIS, permettront d'apprécier le potentiel du coureur.

Il est à noter que le travail de la Commission n'est pas une deuxième phase de sélection et qu'en aucun cas l'ordre de présentation des demandes d'invitation et le classement des sélections de ligue ne seront considérés comme un ordre de priorité d'invitation par la Commission.

La Commission d'Invitation proposera au Vice-Président en charge de la Voile Légère ses conclusions sous la forme d'une liste de coureurs nominative pour invitation formelle.

Les années où les Championnats de France Espoirs seraient des épreuves supports pour la sélection au Championnat du Monde Jeunes Isaf, le Directeur Technique National pourra inviter quelques sportives ou sportifs de niveau avéré, candidats à la sélection pour le mondial ISAF, qui n'auraient pu pour des raisons motivées être régulièrement sélectionné(e)s aux Championnats de France dans les séries concernées.

III.1.3. La Flotte Collective sur le Championnat de France Minimes à partir de 2015

Compte tenu de la décision du Conseil d'Administration qui valide à partir de 2015 la présence simultanée en Flotte Collective du Bug, de l'O'pen Bic et du RS Féva sur le Championnat de France Minimes, le format et les modalités de répartition des places pour ces titres sont décrits ci-après

III.1.3.1. Le format du Championnat Minimes Flotte Collective suivant :

Format du Championnat de France Minimes			
Types de supports	Nbre de bateaux	Places disponibles	Nbre de coureurs
Open Bic	20	40	40
Bug	20	40	40
RS Féva	20	40	80
Total	60	120	160

III.1.3.2. Les modalités de répartition des places

III.1.3.2.1. Quota et invitations

III.1.3.2.1.1. Un quota d'une place est attribué par ligue et par support (26 places sur 40 puisque 26 ligues)

III.1.3.2.1.2. Les ligues valident leur quota par support à la fin de la période de sélection des Championnats de France Jeunes (la date limite de fin de sélection pour 2015 est le 31 mai)

III.1.3.2.1.3. La Commission d'Invitation redistribue le reste des places disponibles (14) par support plus les places libérées par les ligues qui n'auraient pas utilisé tout ou partie de leurs quotas. La Commission d'Invitation redistribue les places sur chaque support en fonction des demandes d'invitation des ligues justifiées par une dynamique de pratique en flotte collective.

III.1.3.2.1.4. Suite à la répartition des places disponibles, les places qui pourraient rester vacantes pourraient être attribuées à des délégations étrangères qui sollicitent la FFVoile pour participer à ces épreuves flotte collective et/ou attribuées de manière exceptionnelle (Wild card) par la Commission d'Invitation.

III.1.3.2.2. Modalités pour favoriser la féminisation de la pratique

III.1.3.2.2.1. Les ligues qui utilisent leurs 2 quotas d'une place en support solitaire devront obligatoirement attribuer 1 des 2 quotas d'une place à une fille.

III.1.3.2.2.2. Pour un support solitaire, la 1^{ère} invitation demandée par une ligue devra concerner une fille, si le quota d'une place est validé pour un garçon.

III.1.3.2.2.3. Pour le support double, la 1^{ère} invitation demandée par une ligue devra concerner un équipage féminin ou un équipage mixte, si le quota d'une place est validé pour un équipage garçons.

III.1.4. **Titres National 1 et National 2**

Une classe ou série pourrait être ouverte à deux titres National 1 et National 2 à partir du moment où le nombre total des coureurs ou équipages sélectionnés (quota + invitations) serait supérieur ou égal à 100.

Répartition des coureurs

Dans le cas où une série ou classe serait ouverte à deux titres : National 1 et National 2, la répartition dans les deux groupes se fera de la manière suivante :

- Après établissement de la liste définitive des coureurs sélectionnés (quota + invitations), et le rapprochement de cette liste du Classement National Individuel Fédéral de la classe ou série concernée, la Commission d'Invitation fixe, le jour de la réunion d'invitation, la place du CNIFC qui délimitera deux groupes, un groupe N1 et un groupe N2.
- Cette répartition est faite en tenant compte du volume total des coureurs sélectionnés et de l'homogénéité du niveau souhaité dans chacun des 2 groupes.
Pour exemple : une série comporte 120 coureurs sélectionnés (quota + invitations Métropole uniquement), 60 d'entre eux sont dans les 80 premiers du CNIFC, 30 autres sont dans les 70 suivants et les 30 derniers sont au-delà de la 150^{ème} place. La séparation se fera vraisemblablement autour de la 80^{ème} place du CNIFC ce qui fera un groupe N1 et un groupe N2 d'environ 60 coureurs chacun.
En ce qui concerne les coureurs des DOM TOM, ceux-ci ne sont pas pris en compte à partir du CNIFC. Ils sont répartis sur décision de la Commission dans les groupes N1 et N2 à partir des résultats sur épreuves de référence et des classements régionaux justifiés par chacune des ligues.

Paramétrage du CNIFC

Le CNIF de chaque série ou classe potentiellement concernée par un dispositif N1 et N2 est soumis à un paramétrage imposé qui se déroule en deux phases :

- Phase 1 : de mi novembre de l'année précédent le Championnat de France à la fin de la période de sélection pour les Championnats de France Jeunes (début juin de l'année du championnat), le paramétrage prend en compte les 7 meilleurs résultats des épreuves comme suit :

2 grades 4 coefficient 6 – 2 grades 5A coefficient 2 – 1 grade 5B coefficient 1 – 2 grades 5C coefficient 0,5

Dans cette phase et période aucune épreuve ne peut être gradée au calendrier fédéral au-delà du grade 4.

- Phase 2 : de la mi juin à la mi novembre le paramétrage évolue avec un ajout de 7 meilleures épreuves supplémentaires comme suit :

1 grade 3 coefficient 10 – 1 grade 5A coefficient 2 – 2 grades 5B coefficient 1 – 3 grades 5C coefficient 0,5

Ce qui donne pour l'année une prise en compte de 14 meilleurs résultats au CNIFC :

1 grade 3 coefficient 10 – 2 grades 4 coefficient 6 - 3 grades 5A coefficient 2 – 3 grades 5B coefficient 1 – 5 grades 5C coefficient 0,5

III.2. Attribution des places en Habitable

III.2.1. Championnat de France de Voile Espoirs Flotte Collective Habitable Open

Le nombre de places disponible est limité.

Les places seront attribuées sur quota de Ligue.

Si le nombre de places attribuées sur quota de ligue était inférieur au nombre de places disponibles, les ligues auront la possibilité de formuler des demandes d'invitation.

III.2.1.1. Quotas de ligue

Pour chaque Ligue, l'attribution des quotas sera faite sur demande de chaque ligue. Cette demande, réalisée au moyen d'un formulaire spécifique, devra s'appuyer sur des éléments permettant de quantifier l'activité habitable chez les jeunes dans la ligue et de mesurer le niveau sportif.

Un Comité de Sélection statutaire dépendant du Bureau Exécutif de la FFVoile étudie les demandes formulées par les Ligues et attribue un quota de place(s) à chaque ligue.

Ce Comité de Sélection est constitué du Président du Conseil des Ligues, d'un représentant par Bassin (Manche – Atlantic – Méditerranée) et d'un représentant de l'organisateur.

III.2.1.2. Invitations par la FFVoile

Les ligues d'Outre Mer (Martinique, Guadeloupe, La Réunion, Nouvelle-Calédonie) bénéficient automatiquement d'une invitation pour un équipage. Cette invitation devra être confirmée. Dans le cas contraire, elle sera perdue pour la ligue concernée et le Comité de Sélection considèrera cette place au même titre que les autres places disponibles.

Si le Comité de Sélection ouvre cette possibilité et suite à la confirmation de l'utilisation des quotas par les ligues, ces dernières pourront formuler des demandes d'invitation.

Modalités d'attribution des invitations :

Un Comité de Sélection étudie les demandes d'invitations faites par les Ligues, dans le cadre de la « dynamique des ligues » ou de « cas particuliers ».

Le Vice-président en charge du Département Habitable s'appuiera sur ce Comité de Sélection pour examiner et valider l'ensemble des invitations.

Ce dispositif permettra, si nécessaire, d'attribuer l'ensemble des places disponibles sur ce championnat.

III.2.2. Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing et Espoirs Habitable Open 5.70

Pas de système de quotas ou d'invitation par ligue sur ces deux championnats

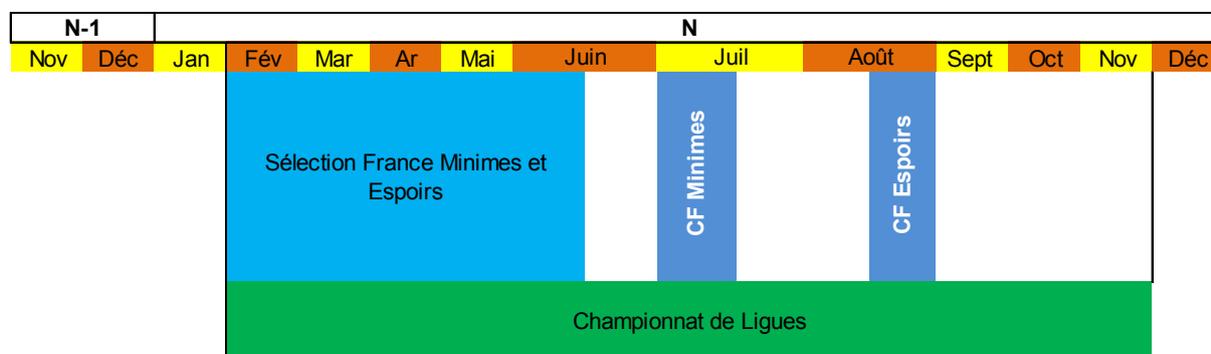
III.3. Saison sportive et règlement de sélections de Ligues pour les quotas attribués aux Championnats de France en Voile Légère et pour la participation au Championnats de France en Habitable

III.3.1. Saison Sportive Voile Légère

La saison sportive est basée sur l'année civile : 1^{er} janvier - 31 décembre.

Le Championnat de Ligue intègre la dynamique sportive de fin de saison après les animations d'été et les Championnats de France. Les coureurs qui font un changement de série à ce moment de l'année peuvent ainsi faire leurs premières armes sur les dernières épreuves du Championnat.

Deux temps forts dans la saison sportive pour les jeunes : le championnat de ligue, le championnat de France Minimes et Espoirs Voile Légère.



III.3.1.1. Le Championnat de Ligue

L'objectif du championnat de ligue est de dynamiser la pratique sportive dans les clubs et dans la ligue. Ces championnats de Ligue ne s'arrêtent pas à la seule tranche d'âge des jeunes mais se veulent être rassembleurs et « transgénérationnels ».

Chaque ligue est libre d'organiser son Championnat de ligue comme elle le souhaite, en utilisant le dispositif qui lui semble le plus adapté pour promouvoir la dynamique sportive dans les clubs de sa région. Suivant les ligues, maritimes ou intérieures, ces championnats pourraient débuter soit dans l'hiver soit au printemps. Il serait souhaitable que les Ligues utilisent la période de l'automne pour la « Formation » et le « Jeu ». Les ligues seraient libres d'utiliser ou non les épreuves de sélection aux Championnats de France dans leur championnat de ligue. Il serait bon d'intégrer dans le championnat de ligue les épreuves phares des clubs afin de valoriser ces compétitions et en même temps de ne pas multiplier les épreuves au calendrier.

On peut imaginer aussi deux rendez-vous, un juste avant l'été et un à l'automne, un marquant l'intersaison et un la fin de saison. Ces deux compétitions rassemblant toute l'activité de la voile légère dans la région, des plus jeunes aux aînés, de la planche à voile au quillard de sport.

III.3.1.2. Les sélections aux Championnats de France

L'objectif des sélections aux Championnats de France est d'amener les meilleurs coureurs à représenter leur club et leur ligue à ces championnats.

La FFVoile donne l'entière responsabilité aux Ligues pour la sélection des coureurs sur quota.

III.3.2. **Règlement de sélections aux Championnats de France Jeunes**

- A. Chaque ligue devra produire avant la fin décembre de l'année précédente un texte officiel : « Règlement de sélection aux Championnats de France Minimes et Espoirs ». Celui-ci devra impérativement intégrer les éléments suivants :

- Toutes les épreuves de sélection sur quota de ligue devront être courues entre le début février et la fin mai.¹
- Le tableau de synthèse des épreuves de sélection par titre annexé au règlement de sélection.
- Chaque coureur et équipage devra se sélectionner conformément au règlement de sélection de sa Ligue.
- La date de l'épreuve et le nombre de places attribué par série doivent être précisés dans le règlement de sélection de la ligue. Les sélections peuvent se faire pour tout ou partie des quotas (défini par la ligue).
- **Différentes modèles possibles :**

Les sélections peuvent se faire sur les modèles suivants et pour tout ou partie des quotas :

- a- 6 épreuves 5A L maxi (3 pour 3, 3 pour 4, 4 pour 5 ou 6 épreuves), + 2 Grades 4 IL maxi (1 pour 1, 1 pour 2 épreuves). Une épreuve Grade 4 N peut être utilisée à condition qu'elle se déroule dans la ligue concernée.
- b- soit sur 6 épreuves 5A L maxi (3 pour 3, 3 pour 4, 4 pour 5 ou 6 épreuves).
- c- soit sur 2 Grades 4 IL maxi (1 pour 1, 1 pour 2 épreuves). Une épreuve Grade 4 N peut être utilisée à condition qu'elle se déroule dans la ligue concernée.
- d- soit sur une seule épreuve grade 5A L ou 4 IL. Une épreuve Grade 4 N peut être utilisée à condition qu'elle se déroule dans la ligue concernée.

Il est précisé que tout grade 5A L d'une ligue peut servir de sélection pour une autre ligue, à condition qu'il y ait accord préalable entre les ligues avant le début des sélections.

- B. Les règlements de sélection des ligues sont validés par le Département Voile Légère et mis en ligne sur le site FFVoile courant Janvier de l'année du Championnat.

¹ Les ligues seront informées des dates précises en fin d'année n-1

C. Recommandations :

Il est conseillé,

- a. dans le cas où aucune épreuve de sélections n'a pu être validée, d'inclure dans le règlement de sélection sur quota des ligues un article précisant un mode de sélection de remplacement (exemple : Comité de Sélection Régional).
- b. de constituer une Commission Régionale d'Invitation pour traiter les demandes d'invitations ;

III.3.3. Transmission des listes à la FFVoile

- D. Au lendemain de la fin de période de sélection, les ligues doivent fournir à la FFVoile la liste des coureurs sélectionnés sur quota de ligue.¹
- E. Une dizaine de jours plus tard, les ligues doivent fournir à la FFVoile la liste des coureurs pour lesquels elles demandent une invitation.¹

III.3.4. Validation des listes par la FFVoile

- F. La liste des sélectionnés par quota de ligue est mise en ligne sur le site de la FFVoile environ une semaine après la transmission par les ligues.¹
- G. La Commission d'Invitation se réunit environ une semaine après la transmission des demandes d'invitation par les ligues. La liste validée des invitations est mise en ligne sur le site de la FFVoile.¹

III.4. Saison sportive et règlement de sélections de Ligues pour la participation au Championnats de France en Habitable

III.4.1. Saison Sportive Habitable

- Janvier à Mars : Match Racing Open
- Avril à Septembre : Course en Flotte
- Mois d'Août :
 - Championnat de France de Voile Espoirs Habitable Open 5.70
 - Championnat de France de Voile Espoirs Flotte Collective Habitable
- Octobre à décembre : Match Racing Espoirs
- Mois de Novembre :
 - Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing

III.4.2. Règlement de sélections aux Championnats de France Jeunes Habitable

III.4.2.1. Championnat de France de Voile Flotte Collective Habitable Open

Chaque ligue doit organiser son propre système de sélection, qui devra permettre d'établir une hiérarchie sportive entre les différents équipages.

Lorsqu'elle aura confirmé l'utilisation du quota de place(s) qui lui est attribué, la ligue devra fournir la liste nominative de chaque binôme de coureurs représentant chaque équipage.

Composition du binôme : skipper + un équipier ou skipper + barreur (si le skipper n'est pas barreur)

Le Comité de Sélection fera paraître la liste officielle des sélectionnés (comprenant les équipages invités)

III.4.2.2. Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing

Cf. : Règlement Match-Racing

III.4.2.3. Championnat de France de Voile Espoirs Habitable Open 570

Le bulletin d'inscription de chaque équipage devra être visé par le président de la ligue d'appartenance de cet équipage, pour attester du niveau technique des coureurs.